

# MARINGUES



# Brèves ... Brèves ...

## CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les cartes d'identité n'étant plus élaborées en Sous-Préfecture, mais dans un centre de production en région parisienne, il est impératif que les usagers déposent leur demande au moins un mois avant la date où ils souhaitent disposer de leur carte. **Aucune procédure d'urgence n'est possible.**

Rappel des pièces à fournir :

✗ Livret de famille du demandeur pour les personnes mariées **ET**

✗ Livret de famille des parents **OU**

✗ Extrait d'acte de naissance avec filiation complète, à demander à :

• La mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France

• La Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44941 NANTES Cédex 09, si le demandeur est né à l'étranger.

✗ 1 justificatif de domicile récent (Factures EDF, Téléphone, quittances de loyer, d'assurance etc...)

✗ 2 photos d'identité récentes, non découpées (PHOTOMATON non acceptées)

✗ Ancienne carte d'identité périmée ou à remplacer

✗ Communiquer la taille du demandeur

Si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers ou nés à l'étranger, produire un justificatif de nationalité.

## LISTES ÉLECTORALES ET CARTES D'ÉLECTEURS

Vous avez dû recevoir vos cartes électorales ; ces dernières de couleur bleue et blanche doivent être conservées jusqu'aux prochaines consultations.

De plus, la révision annuelle des listes électorales se déroulera du 1er Septembre 2003 au 29 février 2004.

Les personnes de nationalité française, majeures ou susceptibles de l'être durant cette période doivent se faire inscrire en mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre 2003. Les jeunes gens qui, depuis le 1er mars 2003 et le 28 février 2004, ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans, sous réserve qu'ils remplissent les autres conditions prescrites par la loi pour être électeur, seront inscrits d'office par la commission administrative et en seront informés en temps utile.

## COLLECTE DE VÊTEMENTS



**Pendant heures d'ouverture de la mairie à MARINGUES  
Salle de Justice de Paix  
AVEC LE SECOURS POPULAIRE**



**DONNEZ  
UTILE !**

### ETAT CIVIL ANNÉE 2002

Naissances hors commune : 17  
Mariages : 11  
Décès : 42  
dont 17 hors commune

### Permanence de Bernard FAURE

Bernard FAURE, Maire, assure une permanence en Mairie le Jeudi de 17 Heures à 19 Heures. Il se tient à la disposition des administrés qui souhaitent le rencontrer (prendre rendez-vous de préférence auprès du secrétariat).

### SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2002

Mardi 15 Janvier • Jeudi 21 Février • Mercredi 27 Mars • Mardi 30 Avril • Mercredi 29 Mai  
Jeudi 27 Juin • Mardi 30 Juillet • Jeudi 26 Septembre • Mardi 29 Octobre • Mercredi 4 Décembre

# Editorial

## Le Civisme

**L**e manque de Civisme : voilà un réel problème que connaît notre société.

A Maringues comme ailleurs, nous connaissons des comportements difficiles à comprendre, à expliquer et à supporter.

Ces attitudes complètement irresponsables sont de plus en plus fréquentes chez nos concitoyens ; elles écoèrent tous ceux qui agissent quotidiennement en faisant preuve de civisme, et j'espère qu'ils sont encore les plus nombreux.

Je ne peux m'empêcher de rappeler la signification de ce mot - "Civisme : Vertu du citoyen, priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la commune, de la Nation sur les intérêts particuliers".

Jeter des bouteilles vides n'importe où ; laisser son chien divaguer en permanence en ville avec les salissures dans les rues ; stationner sans gêne sur les parkings réservés aux handicapés ; arracher les fleurs ; abîmer et tailler l'écorce des arbres ; jeter des papiers, mégots et autres détritiques par terre et partout dans la nature ; taguer les murs publics et privés etc...

Et la liste est loin d'être exhaustive.

Ces comportements sont lamentables et je me dois de les dénoncer.

Un des exemples les plus frappants qui m'exaspère, est la situation vers les ateliers municipaux. Il y a quelques années, dans l'attente d'une déchetterie construite et gardiennée par le Syndicat du Bois de l'Aumône, nous avons mis gracieusement à disposition des habitants de la commune et exclusivement à eux, des cases à matériaux pour recevoir les objets encombrants, la ferraille, les cartons, les plastiques etc...

Cette action était destinée à lutter contre les décharges sauvages et à préserver l'environnement.

Mais rien de tout cela. Nos concitoyens ne respectent pas le site ; et de ce fait, nous sommes quelquefois amenés à le fermer provisoirement. Nous constatons sans cesse un état déplorable : mélange en tout genre - papiers - plastiques - pneus usagés jetés par-dessus la clôture la nuit, détritiques déposés devant le portail ...

C'est un manque total de responsabilité, de respect ou tout simplement d'éducation.

Il n'est pas interdit de rêver que chacun corrige sa façon d'être, d'agir et de respecter autrui.

Mon rôle est de dénoncer ces dérapages connus de tous les Maires de France et de mettre en garde leurs auteurs.

Il peut y avoir un point de non retour avec des contrôles et des sanctions.

Pour ma part, ce n'est pas cette société là que je souhaite.

J'ai toujours aspiré à des relations humaines où chacun trouve sa place dans la solidarité et le respect mutuel.

Bernard FAURE



# La fête annuelle

## les 12-13-14 Septembre

**D**ès le mois de février, la commission sports et festivités a pris des contacts pour les animations de la fête annuelle de 2003.

La course cycliste "Chrono de Maringues" sera reconduite avec les mêmes organisateurs.

Le vendredi soir sera consacré aux enfants avec une troupe de magiciens, illusionnistes, équilibristes, présentateurs d'animaux etc....



Le samedi soir deux animations gratuites sont prévues :

- Un chanteur présentant un gala de chansons françaises
- Une troupe «Les Papillons de Nuit» venant de Toulouse et se produisant pour la première fois dans la région : 5 danseuses et danseurs présentant diverses chorégraphies du monde dans un répertoire connu de tous.

Le dimanche soir un grand feu d'artifice SONORISE sera tiré du plan d'eau

Pour toutes les autres animations, le programme définitif sera distribué dans les boîtes aux lettres dans le courant du mois d' Août.



### LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Les achats de cette année ont permis de décorer de nouveaux quartiers et de faire quelques innovations :

- Décoration des arbres place Michel de L'Hospital
- Guirlandes de couleurs dans le sapin place du Chéry
- Frises animées aux balcons des tanneries
- Plafond lumineux au carrefour de la rue du Baraban et du Bd du Chéry.

Les décorations du centre ville ont été plus importantes

Grâce aux investissements réalisés chaque année, les illuminations de fin d'année de notre cité deviennent significatives.

Pour les années prochaines, les efforts porteront sur la mise en valeur du patrimoine et sur le centre ville.



### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La Municipalité renouvelle cette année le concours des maisons fleuries pour encourager et récompenser les habitants de la commune qui font l'effort d'embellir leur maison. Nous publions ci-après le règlement de ce concours.

Article 1 : La Municipalité de Maringues organise le concours des maisons et jardins fleuris. Ce concours concerne le bourg et les villages de notre commune ; il est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil.

Article 2 : Deux catégories concourent :

- a) maison avec jardin, très visible de la rue avec décor floral installé en bordure de voie publique.
- b) maison avec terrasse, balcon, fenêtres ou murs.

Article 3 : L'inscription au concours se fera au Secrétariat de Mairie avant le 14 JUIN 2003 dernier délai. Toute inscription ultérieure ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Le jury est présidé par le Premier-Adjoint ; il comprend des membres élus et des personnes qualifiées nommées par le Président du jury.

Article 5 : Le jury effectuera trois visites imprévisibles à compter de la date limite d'inscription jusqu'à la date de remise des prix qui se déroulera le Dimanche 14 Septembre 2003 au cours de l'apéritif concert de la fête de Maringues.

Article 6 : Le jury notera en prenant en compte les divers éléments et critères d'appréciation. Pour chaque évaluation, le jury tiendra compte de sa date de passage et des conditions climatiques.

Article 7 : Le jury veillera à la bonne application du présent règlement.

# L'hôtel des Ducs de Bouillon

Une réunion de lancement de l'opération s'est tenue le 12 février dernier en présence des entreprises, du maître d'œuvre et de l'OPAC, mandataire de la commune.

Plusieurs points ont été traités : fixation de la réunion de chantier - pose du panneau - planning d'exécution - questions d'accessibilité ...

A cette suite, le délai d'un mois a été donné à l'entreprise COTTON (Gros oeuvre) pour installer et sécuriser le site du fait notamment de son positionnement en centre ville : mise en place de clôtures - contacts avec les concessionnaires de réseaux (EDF - SEMERAP) constat d'huissier avec les propriétés voisines...



Le démarrage effectif des travaux a eu lieu le 24 mars pour une durée d'environ 14 mois.

Le terrain attenant à l'ancienne quincaillerie a été mis à disposition des entreprises pour une aire de stockage.

La première intervention de l'entreprise COTTON a été de procéder aux démolitions intérieures.

Il a été demandé à tous les intervenants sur le chantier de prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas perturber la circulation dans la Grand'Rue ni le fonctionnement du marché.

## LISTE DES ENTREPRISES

Lot	Entreprises	Montant de base TTC	Option TTC	MONTANT TOTAL
Gros œuvre	COTTON	123.670,35	638,23	124.308,58
Enduits de façade	KESER	50.139,96		50.139,96
Charpente bois	SUCHEYRE	20.733,50		20.733,50
Couverture zinguerie	SUCHEYRE	19.637,73	833,35	20.471,08
Etanchéité	ETTIC	6.019,65	3.274,65	9.294,30
Menuiseries extérieures	DOLAT	34.782,07		34.782,07
Menuiseries intérieures	DOLAT	47.325,87		47.325,87
Menuiseries Meubles	DOLAT	32.261,62		32.261,62
Serrurerie	SARL BARRET	21.921,46	289,43	22.210,89
Plâtrerie-Peintures	SGP Finition	69.527,49		69.527,49
Sols scellés	CARREAU Plus	6.074,03		6.074,03
Signalétique	ALPHA B	3.906,49		3.906,49
Revêtements collés	SAS CARTECH	2.233,66		2.233,66
Plomberie - Sanitaires -				
Chauffage	CGA	67.294,14		67.294,14
Electricité	CHASSAGNE	43.338,39		43.338,39
Elévateur handicapés	THYSSEN	27.957,50		27.957,50
Mobilier	ORGA SYSTEM	17.856,28		17.856,28
			TOTAL	599.715,85

# Le concours de Foie Gras



La 7ème édition du concours de foie gras de canard s'est déroulée le samedi 23 novembre 2002 et a été un succès avec presque un millier de visiteurs.

8 producteurs de foie gras ( 3 de la Haute Loire, 3 du Puy de Dôme, 1 de la Loire et 1 du Cantal ) et une vingtaine d'exposants du Marché du terroir ont installé leur stand sur la place de la Mairie, dans la salle d'honneur et dans la salle annexe.

Plusieurs nouveautés : un marchand d'huîtres, les boulangers pâtisseries de Maringues avec des spécialités.

Cette année, et pour la première fois un service de restauration a été organisé par deux restaurateurs de Maringues ( Olivier SAID du Carrousel et Roland VIGIER du Clos Fleuri ). Plus d'une centaine de convives se sont retrouvés dans la salle annexe pour déguster un repas à base de canard et de produits dérivés.

Les six membres du jury, composé de professionnels et de connaisseurs ont commencé les dégustations à 10 heures pour rendre leur verdict à 13 heures.

La proclamation des résultats est faite à partir de 16 h 30 en présence des maires de la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier et du Conseiller Général.

Tous les participants ont été récompensés.

Les vainqueurs dans chaque catégorie :

- ✓ Foie gras de canard en conserve : Mme Sabatier de Lorlanges (43)
- ✓ Foie gras de canard en semi-conserve : Mme Sabatier de Lorlanges (43)
- ✓ Foie gras de canard sous-vide : Mme Lutin de St Just Près Brioude (43).

La journée s'est terminée vers les 19 heures par un apéritif offert par la municipalité pour récompenser tous les participants et faire le bilan de la journée avec les exposants, tous très satisfaits de la fréquentation de leur stand.

Pour la 8ème édition qui se déroulera le samedi 22 novembre 2003, quelques modifications d'organisation sont à envisager pour améliorer encore les retombées de cette manifestation qui reste unique pour la renommée de la commune et de la Communauté de Communes.



# Groupe scolaire Anatole France



## TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE POUR 2003

Tarif du ticket :

- Enfants de Maringues et ceux qui ont une obligation scolaire : 2,87 €uros
- Enfants hors commune et adultes : 3,27 €uros
- Repas occasionnels : 3,73 €uros

Il est rappelé que les enfants doivent remettre leur ticket le matin à leur enseignant pour pouvoir déjeuner.

Les tickets sont en vente à la Mairie.

## NOUVELLE FORMULE POUR FAIRE DECOUVRIR L'ECOLE

Cette année, à la demande des parents c'est deux journées de rencontre parents-enseignants qui ont remplacé les portes ouvertes. Le déroulement de la 1<sup>ère</sup> journée a été une réussite le 14 janvier 2003. L'autre date sera fixée ultérieurement.

## QUELQUES DATES PASSEES ET A VENIR

Les Olympiades ont eu lieu sous un soleil radieux le jeudi 17 avril et tous les enfants ont bien apprécié le réconfort du pique nique en plein air après l'effort du matin. C'est une pluie de médailles qui a récompensé tous ces athlètes en herbe.

Le 14 juin : fête de l'école.

## PLANTATIONS

Afin d'agrémenter la cour de l'école, la plantation d'un bosquet de 12 différentes essences d'arbres a été effectuée fin novembre 2002. Les enfants accompagnés de leurs enseignants et assistés des employés communaux ont participé avec une grande joie à cette plantation.



## TRACÉ DES EMPLACEMENTS SUR LE PARKING



Comme prévu, le tracé du sens de circulation, des emplacements pour se garer, ainsi que la place réservée pour les cars scolaires a été effectué par les agents communaux pendant les vacances de pâques.

Maintenant, pour la sécurité des enfants, le respect du sens de circulation et du stationnement sera contrôlé régulièrement.

## Calendrier scolaire 2003-2004

	Semaine traditionnelle	Semaine 4 jours	Jours récupération (semaine 4 jours)	11 jours
Pré-rentree enseignants	lundi 1 <sup>er</sup> septembre 03	lundi 25 août 03		
Rentree élèves	mardi 2 septembre 03	mardi 26 août 03	mardi 26 - mercredi 27 jeudi 28 - vendredi 29 août lundi 1 <sup>er</sup> septembre 03	5
Vacances de Toussaint	du mercredi 22 octobre 03 au lundi 3 novembre 03	du mardi 21 octobre 03 au lundi 3 novembre 03		
Vacances de Noël	du samedi 20 décembre 03 au lundi 5 janvier 04	du vendredi 19 décembre 03 au lundi 5 janvier 04		
Vacances d'Hiver (zone A)	du samedi 7 février 04 au lundi 23 février 04	du mardi 10 février 04 au lundi 23 février 04	lundi 9 - mardi 10 février 04	2
Vacances de Printemps (zone A)	du samedi 3 avril 04 au lundi 19 avril 04	du mardi 6 avril 04 au lundi 19 avril 04	lundi 5 - mardi 6 avril 04	2
Début vacances été	mercredi 30 juin 04	vendredi 2 juillet 04	jeudi 1 <sup>er</sup> - vendredi 2 juillet 04	2

# Ligue Contre le Cancer et l'opération TEP-SCAN

## Pari tenu !

Il fallait une formidable dose d'optimisme au début de l'année 2002 pour espérer recueillir auprès du public auvergnat la coquette somme de 1,3 million d'euros afin de financer l'opération TEP-Scan. Mais le docteur Reynaud, président du Comité du Puy-de-Dôme, son équipe et les médecins du Centre Jean Perrin n'en ont pas manqué, bien secondés par les médias locaux, dont LA MONTAGNE, les entreprises, le Crédit Agricole, les Clubs Service, le Syndicat des artisans boulangers, ainsi que tous les bénévoles. Au 15 février 2003, date officielle de l'arrêt de la souscription, c'est la somme de 1.831.000 €uros qui a été collectée dans les quatre départements de la région, dépassant ainsi largement tous les espoirs. Ainsi, après déduction des frais de publicité et de remerciements (envoi des reçus fiscaux), plus de 1,78 million d'euros seront intégralement dévolus, affirme le docteur Reynaud, à l'installation et au fonctionnement de l'appareil. Rappelons pour mémoire que la Région Auvergne avec 914.700€, le CHU 152.500€ et le Centre Jean Perrin 457.350€ ont également contribué au financement. On peut noter que les dons se répartissent à peu près en trois tiers équivalents : un tiers des particuliers (moyenne de 40€ par don), un tiers des entreprises, et un tiers des communes, associations et quêtes diverses.

## Les prochaines étapes

Il faut maintenant aménager le centre de médecine nucléaire à Jean Perrin pour accueillir le TEP-Scan, faire le choix et l'achat de l'appareil, former les médecins qui le feront fonctionner. Il devrait être opérationnel au début de 2004. A partir de cette date il permettra d'examiner 10 à 12 patients par jour, sachant qu'en Auvergne 6350 nouveaux cas de personnes atteintes d'un cancer sont détectés chaque année. Mais peut-être est-il bon de rappeler en quoi consiste le TEP-Scan : Tomographie par Emission de Positions. Vocabulaire barbare pour le commun des mortels et pourtant technique simple à comprendre sinon à mettre en œuvre. On injecte par voie intraveineuse une dose de glucose faiblement radioactif. Les cellules cancéreuses, gourmandes de sucre, peuvent ainsi être localisées dans tout l'organisme grâce aux positions, particules qui émettent un rayonnement capté par des caméras associées au scanner. On peut détecter de cette façon non seulement l'emplacement et la morphologie de la tumeur ou de la métastase, mais surtout en déterminer la nature et le traitement approprié qu'il conviendra d'appliquer. En un seul examen on aura gagné beaucoup de temps et remplacé

toutes les autres formes d'exploration, y compris invasives c'est-à-dire par opération.

## Le produit

L'inconvénient de ce glucose, c'est que la durée de vie de sa radioactivité est très courte, deux heures au maximum. Il faut donc qu'il soit fabriqué au plus près du lieu d'utilisation. Pour le centre Jean Perrin il sera élaboré par la société Cyclopharma qui est en train d'installer son cyclotron au Biopôle de Saint-Beauzire. Il pourra être fabriqué à la demande et transporté très rapidement sans perdre de son efficacité. La société prévoit par ailleurs de fournir d'autres établissements par l'intermédiaire du hub d'Aulnat.

## L'ANTENNE DE MARINGUES ET SES ENVIRONS

Notre antenne continue son développement. En effet, après Joze et Saint-André-le-Coq nous accueillons cette année des bénévoles de Limons. Afin de ne pas trop empiéter sur les activités des associations locales, car nombre d'entre elles nous apportent leur soutien, nous ne prévoyons pas plus d'une à deux manifestations annuelles par commune, avec l'aide et l'appui réguliers de chaque municipalité.

En 2002 nous avons apporté au Comité départemental un chèque global de 6.250 euros (41.000 francs), fruit de nos manifestations ainsi que de nombreux dons de particuliers. A ce propos rappelons que chaque don peut donner lieu à un reçu fiscal et qu'il donne droit à une réduction de 50 % de sa valeur sur l'impôt sur le revenu.

Le début de l'année 2003 a vu un excellent concert à Joze le 16 janvier par l'orchestre d'harmonie de Chamalières. prestation et déplacement gratuits. Le 22 mars le comité des fêtes de Luzillat a présenté le spectacle de Gérard Soumillard au profit de l'antenne. Là aussi l'artiste s'est produit bénévolement. Sixième journée annuelle de randonnée pédestre au départ de Saint-André le 27 avril.

Les prochaines manifestations :

- 6 septembre à Joze = marche de la fête
- 28 septembre à Maringues = Spectacle théâtral
- 8 novembre à Crevant-Laveine = repas dansant

Nous serions heureux de pouvoir renforcer notre équipe de bénévoles à Maringues. Les volontaires sensibles à notre action peuvent contacter Henri BERTRAND, Paulette CHELLE, Lucienne COPPENS ou Bernard VIRAVAUD.

**N'hésitez pas, venez nous rejoindre !**



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dans le cadre d'un stage de BTS assistante de direction, une jeune marinoise a travaillé sur l'élaboration d'une plaquette d'information sur notre commune.

Cette brochure a pour but de présenter Maringues, la vie associative, culturelle et sportive, et les différents services offerts par la commune et la communauté de communes LIMAGNE-BORDS D'ALLIER. Vous pourrez vous la procurer prochainement au secrétariat de Mairie.

## GITE

Bien situé au cœur du village de Vensat, notre gîte, classé deux épis, connaît un vif succès.

Il est loué une grande partie de l'année, en 2002 il a été loué sans interruption du 15/06 au 24/09.

L'achat du terrain autour de la maison et son aménagement l'a rendu encore plus agréable.

Pour les réservations s'adresser à PUY-DE-DÔME TOURISME.

## TANNERIES

Cette année les horaires sont les suivants : du 1er juillet au 31 août de 14H30 à 18H30. Les autres jours sur rendez-vous.

## JUMELAGE

Toujours des contacts entre nos deux villes. Cette année l'échange entre les deux collèges s'effectuent dans la même période, en mars ce sont les jeunes Maringois du collège Louise Michel qui ont reçu leurs correspondants d'Hofgeismar et à leur tour, ils font le déplacement début mai.



# Bibliothèque Municipale

## FONCTIONNEMENT BILAN 2002

A noter une hausse du nombre de lecteurs : 407, avec 287 adultes et 120 enfants.

C'est 6819 prêts de livres, 624 prêts de CD et cassettes audio, 565 prêts de vidéos et 62 prêts de CD-ROMS, à noter une augmentation des prêts de CD-ROMS.

En plus de deux employées municipales, c'est une dizaine de bénévoles qui participent activement au fonctionnement de la bibliothèque municipale. Depuis le mois de septembre c'est deux nouvelles qui ont rejoint l'équipe : Mmes QUENTON et MILOVITCH.

C'est un fond de 6970 livres qui se trouve en rayon. La bibliothèque a reçu également des dons de livres.

La vitrine de la bibliothèque a été décorée avec goût en fonction du calendrier.



Deux expositions, dont une avec un concours, ont eu lieu.

Participation au Livre Elu en Livradois Forez avec accueil d'un auteur.

Tout au long de l'année la bibliothèque a travaillé en partenariat avec les établissements scolaires de Maringues.

## INTERNET

Nouvelle adresse du site internet de la commune : [www.maringues.com](http://www.maringues.com)

Vous pouvez trouver des informations pratiques sur les services en mairie, les associations ainsi que l'agenda des manifestations.

## TARIFS 2003

La carte d'abonnement est délivrée pour un an et par famille au tarif de :

- 8 €uros pour les habitants de Maringues.
- 9,5 €uros pour les habitants d'autres communes.

## HORAIRES D'OUVERTURES

Lundi  
de 10 heures à 12 heures.  
Mercredi  
de 14 heures à 17 heures.  
Vendredi  
de 14 heures à 17 heures.  
Samedi  
de 14 heures à 17 heures.

## EXPOSITIONS

Du 5 mai au 5 juin : «un raconte tapis» avec des conteuses qui font partager l'histoire d'un oiseau appelé «Léon Zoio» aux enfants adhérents à la bibliothèque et aux enfants des écoles.

Des expositions prévues après les vacances dont une en octobre/novembre : Les Enfants du Monde

## CONCOURS DE DESSINS

A l'occasion de la réalisation de la nouvelle bibliothèque, un concours de dessins va être proposé aux enfants des écoles sur le thème : «Imaginez la Nouvelle Bibliothèque».

Ce concours doté de récompenses se déroulera sur la fin de l'année et les dessins feront l'objet d'une exposition.

# ECHOS DE L'OMBELLE

## Restructuration et agrandissement d'un bâtiment construit en 1968 au sein de l'Ombelle

Il s'agit d'un projet global reprenant les objectifs du projet de vie de l'établissement ainsi que la nouvelle réglementation applicable aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces travaux vont permettre l'amélioration des prestations proposées aux résidents tout en rationalisant le fonctionnement de la structure autour de trois pôles principaux :

- un pôle accueil et administration au centre de l'établissement,
- un pôle soins qui ne change pas de localisation,
- un pôle animation situé au rez-de-chaussée du bâtiment central.

### DEROULEMENT DE L'OPERATION :

Un concours d'architecte a été lancé fin 2001, le cabinet parisien AD QUATIO a été retenu par le jury. L'OPAC du Puy de Dôme est le mandataire. La constitution du dossier et l'élaboration de l'APS (avant projet sommaire) ont occupé toute l'année 2002.

Le permis de construire a été déposé début 2003, l'APD (avant projet détaillé) est validé.

La procédure d'appel d'offres a débuté en mai, la sélection des entreprises devrait intervenir avant l'été pour un début des travaux à l'automne.

Ce chantier durera au moins 2 ans avec 3 phases successives en vue de conserver la même capacité d'hébergement pendant les travaux.

### PRESENTATION DU PROJET :

Le projet répond aux objectifs suivants :

1) mettre aux normes les chambres existantes du bâtiment 68 et augmenter la capacité de l'établissement, en supprimant les chambres à 2 ou 3 lits, et en créant des chambres individuelles d'au moins 20 m<sup>2</sup> avec salle d'eau complète accessible aux handicapés.

Le projet doit amener l'ensemble de l'établissement à 140 chambres à 1 lit dont 2 chambres d'hébergement temporaire et 1 studio pour accueillir des familles ayant un proche en fin de vie.

Pour répondre à cet objectif, le projet prévoit de restructurer le bâtiment 68 et de construire une extension neuve entre ce bâtiment et la MAPAD, quelques chambres nouvelles seront créées dans la MAPAD.

2) restructurer le hall d'accueil et les bureaux administratifs, les recentrer par rapport à l'ensemble de l'établissement. Ces locaux seront situés au rez-de-chaussée de l'extension neuve. Le nouveau hall forme un angle vitré entre le bâtiment 68 et la chapelle, visible depuis l'accès rue Beudet Lafarge. Il est surmonté d'un auvent mettant en valeur le nouveau hall. A l'intérieur, il est marqué par un volume à double hauteur.

3) créer un ensemble de locaux collectifs au rez-de-chaussée, en lien avec le nouveau hall d'accueil, formant le « cœur » de la nouvelle

maison de retraite. Sont ainsi créés :

- une salle à manger pour les résidents, largement vitrée, formant un belvédère sur la Morge,
- une salle des fêtes au rez-de-chaussée du bâtiment 68,
- un salon cafétéria avec bibliothèque, coiffure, soins esthétiques, une salle de réunion et des bureaux, tous situés au rez-de-chaussée du bâtiment central,

Ces locaux ouvrent sur la terrasse existante qui sera partiellement surélevée par un plancher en bois, permettant l'accès direct depuis les bâtiments.

4) la restructuration de la cuisine avec création d'une salle à manger pour le personnel.

- 5) autres aménagements :
- le déplacement des bureaux de l'administration vers le nouveau hall d'entrée permet la création de 2 chambres d'hébergement temporaire et du studio pour les familles au rez-de-chaussée du bâtiment vert,
  - la chaufferie sera rénovée,
  - la morgue sera mise aux normes.

### FINANCEMENT DU PROJET :

Coût prévisionnel : 4 225 000 € TTC  
dont 3 920 000 € de travaux et 305 000 € de mobilier et matériel.

• Subvention du Conseil Général :	633 750 €
• Subvention du Conseil Régional :	27 441 €
(dans le cadre de l'aide à l'hébergement temporaire)	
• Prêt sans intérêt CRAM :	412 819.59 €
(remboursable sur 20 ans),	
• Prêt sans intérêt AVA :	53 225 €
(remboursable sur 15 ans avec 3 ans de différé d'amortissement)	
• Prêt sans intérêt ORGANIC :	76 225 €
(remboursable sur 15 ans avec 3 ans de différé d'amortissement)	
• Prêt MSA au taux de 3% :	23 000 €
(remboursable sur 10 ans)	
• Prêt PLS (accordé par l'Etat) du Crédit Foncier de France :	1 650 000 €
(sur 30 ans)	
• Prêt PHARE de la Caisse des Dépôts et Consignations :	1 100 000 €
(sur 20 ans)	
Apport de la section d'investissement de l'établissement :	255 497 €

Ce financement prévisionnel n'étant pas définitif, des pistes de réflexion peuvent être explorées en vue de réduire, au maximum, la charge laissée à l'établissement.

### AMENAGEMENTS EXTERIEURS :

L'accès existant rue Beudet Lafarge ne sera pas modifié, un cheminement piéton mènera directement vers la nouvelle entrée principale. Les véhicules seront orientés vers les places de stationnement. Ainsi la cour d'entrée, située devant le bâtiment central, sera réservée aux piétons, tout en ménageant un passage pour les véhicules de secours. Les places de stationnement seront supprimées, la voie en bitume traitée en béton désactivé, et le parvis devant le bâtiment central engazonné. Le parvis autour de l'entrée principale sera marqué par un revêtement en dalles béton lavé.

Un cheminement piétons au nord de l'extension permettra de rejoindre le cheminement existant en pavé menant au kiosque. Côté Morge, des places de parking en stabilisé seront aménagées le long de la voie existante, qui se terminera en aire de livraison pour la cuisine et aire de retournement pour les véhicules de secours.

L'espace situé au-dessous du bâtiment sur pilotis sera traité en béton désactivé, avec des gardes corps permettant de limiter l'espace accessible aux personnes désorientées résidant au rez-de-jardin de la MAPAD, qui bénéficieront aussi de l'accès à la cour intérieure. Un jardin complémentaire à l'est, limité par une haie avec grillage, leur sera aussi réservé.

### PHASAGE DES TRAVAUX :

#### Phase 1 :

Construction des 2 ailes neuves, les bâtiments existants restant en service.  
Rénovation de la chaufferie

#### Phase 2 :

Restructuration du bâtiment 68  
La cuisine neuve commence à fonctionner  
2 chambres d'hébergement temporaire seront aménagées en remplacement des bureaux de l'administration qui auront déménagé dans l'aile neuve.

#### Phase 3 :

Aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment central et de la terrasse sud. Aménagement du studio des familles.

Image de synthèse du cabinet d'architecture



# Le budget primitif ... Le budget primitif ...

L'élaboration et la présentation du budget constituent un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion sont exposées les priorités de l'équipe municipale que ce soit en investissement c'est à dire les projets d'équipements ou en fonctionnement.

A ce propos, les communes doivent faire face aux contraintes extérieures : par exemple, l'augmentation du taux de cotisation à l'ASSEDIC, ou à la Caisse de Retraite du Personnel, le désengagement de l'Etat en matière d'emplois aidés. Vous constaterez une baisse significative du montant de la section de fonctionnement.

Elle est due principalement au transfert depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2003 de la compétence «Déchets ménagers» à la Communauté de Communes «Limagne Bords d'Allier». Cette dernière adhère au Syndicat du Bois de l'Aumône aux lieux et places des communes.

Elle va donc percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire et en contrepartie la reversera au SBA sous forme de contribution. Le budget qui vous est présenté ci-après reflète la volonté municipale de poursuivre l'équipement et la modernisation de notre commune avec une pression fiscale mesurée.

## Recettes de fonctionnement : 1.768.074 €

### 70 - Produits des services : 106.500 €

Concessions cimetièrre, redevances funéraires, repas à domicile, cantine, abonnements, bibliothèque, tanneries, participation Tennis-club, chauffage et électricité gîte rural, salle d'Honneur et annexe...

### 72 - Travaux en régie : 53.500 €

### 73 - Impôts et taxes : 555.406 €

Contributions directes, droits de place, impôts sur les spectacles, emplacements publicitaires, droits de mutation, reversement taxe professionnelle (TPU)

### 74 - Dotations et participations : 712.868 €

Dotation forfaitaire, dotation d'aménagement, subventions du Département (halle des sports, PDI, dotation d'animation locale décentralisée), participations des communes au fonctionnement des écoles publiques, compensation taxe professionnelle, taxes foncières et taxes d'habitation, fonds national de péréquation...

### 75 - Autres produits de gestion courante : 79.000 €

Locations, produits divers de gestion courante

### 013-Atténuations de charges : 260.000 €

Remboursement de rémunération du personnel (CNASEA pour les salaires des CES, CEC et emplois jeunes, CNP pour maladies, accidents du travail...).

### 77 - Produits exceptionnels : 800 €

Dons, remboursements divers, produits cessions immobilières...

## Dépenses de fonctionnement : 1.768.074 €

### 60 - Achats et variations de stocks : 220.750 €

Eau, gaz, électricité, combustible, carburant, alimentation, fournitures repas à domicile et cantine, produits d'entretien ménager, produits pharmaceutiques, vêtements de travail, livres bibliothèque, fournitures scolaires et administratives, fournitures de voirie, petit équipement.

### 61- Services extérieurs : 62.780 €

Location de matériel (photocopieurs), entretien des bâtiments, voies et réseaux, entretien matériel roulant, maintenance téléphonique et informatique, assurances, documentation générale, formation CES...

### 62 - Autres services extérieurs : 47.230 €

Indemnité comptable, honoraires, frais d'actes, fêtes et cérémonies, annonces et insertions, publications, transports, frais d'affranchissement et télécommunications, cotisations diverses...

### 63 - Impôts et taxes : 17.695 €

Taxes foncières, taxe d'habitation gîte rural, vignettes véhicules, taxes à l'hectare à l'AFR

### 64 - Charges du personnel : 800.075 €

Agents titulaires et non titulaires, cotisations URSSAF, caisses de retraites, ASSEDIC, assurances CNP, médecine du travail, indemnités diverses...

### 65 - Autres charges de gestion courante : 170.721 €

Indemnités des élus, cotisations des syndicats intercommunaux, subventions aux associations, participation au contrat d'association de l'école privée...

### 66 - Charges financières : 78.500 €

Remboursement des intérêts de la dette.

### 67 - Charges exceptionnelles : 5.330 €

Prix des maisons fleuries, subventions exceptionnelles.

### Virement à la section d'investissement : 334.493 €

### Dépenses imprévues : 30.500 €

## Produit Fiscal attendu pour 2003

Taxe	Base Notifiée	Taux voté par le CM	Produit
Taxe d'habitation	1.658.000 €	14,36 %	238.089 €
Taxe foncière des propriétés bâties	1.306.000 €	14,47 %	188.978 €
Taxe foncière des propriétés non bâties	101.700 €	78,16 %	79.489 €
<b>TOTAL</b>			<b>506.556 €</b>

# Le budget primitif ... Le budget primitif ...

## DEPENSES INVESTISSEMENT

- ☞ Capital emprunts : 192 000 €
- ☞ Capital EPF/SMAF : 6800 €
- ☞ Matériels de Transports : 10 000 €
- ☞ Plantations : 10 000 €
- ☞ Matériels bureau : 15 000 €
- ☞ Matériels divers : 60 000 €
- ☞ Autres bâtiments : 30 000 €
- ☞ Mobilier : 2000 €
- ☞ Eclairage public : 10 000 €
- ☞ Logiciels Informatique : 5000 €
- ☞ Dépenses imprévues : 10 340 €

## Dépenses par opération

<b>EGLISE</b> • Travaux : 80 300 €	<b>PONT D'ANDOU</b> • Travaux : 20 000 €	<b>PREAU SANITAIRES G. SCOLAIRE A. FRANCE</b> • Travaux : 1500 €
<b>MAISON DE BOUILLON</b> • Travaux : 400 000 €	<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b> • Travaux : 80 000 €	<b>VOIRIE</b> • Travaux : 130 000 €
<b>AMENAGEMENT PLACE FRANCOIS SEGUIN</b> • Honoraires : 10 000 €	<b>TOTAL B.P. : 1 072 940 €</b>	

## Subventions par opération

<b>EGLISE</b> • Etat : 5122 € • Conseil Général : 4268 € • Conseil Régional : 16 280 € <b>• Total : 25 670 €</b>	<b>TANNERIES</b> • Conseil Régional : 5430 €
<b>MAISON DE BOUILLON</b> • Conseil Général : 78 300 € • DRAC (DGD) : 262 375€ • Conseil Régional : 15 450 € • DRAC : 7700 €	<b>VOIRIE</b> • Conseil Régional : 6555 €

## RECETTES INVESTISSEMENT

- ☞ Virement Section de fonctionnement : 334 493 €
- ☞ DGE : 20 000 €
- ☞ Amendes de police : 3200 €
- ☞ FCTVA : 123 767 €
- ☞ TLE : 5000 €
- ☞ Emprunts : 185 000 €

**TOTAL B.P. : 1 072 940 €**

## TABLEAU COMPARATIF DES TAXES

\*TPU - Ces communes sont adhérentes à des communautés de communes; leur taux de TP est donc fixé par le conseil communautaire.

Pour Maringues (Limagne Bords d'Allier) le taux de TPU est de 11,75%

	TH	FB	FNB	TP
AMBERT	10,04	18,43	69,55	TPU*
AULNAT	14,48	15,76	91,64	TPU*
BILLOM	19,33	32,41	170,57	TPU*
COURPIERE	10,44	16,63	59,90	TPU*
LEMPDES	13,50	13,00	97,45	TPU*
LEZOUX	12,94	18,35	97,25	TPU*
MARINGUES	14,36	14,47	78,16	TPU*
PONT DU CHATEAU	14,70	14,40	101,92	12,99
PUY GUILLAUME	11,24	15,07	73,34	13,52
ST ELOY LES MINES	11,07	16,40	44,34	9,96
ST REMY/DUROLLE	11,14	17,59	69,66	11,04

# Restauration de l'Eglise

## Ministère de la Culture

Direction du Patrimoine

Monuments Historiques

---

**FRANÇOIS VOINCHET**

Architecte en Chef

des Monuments Historiques

9 cours Jean Jaurès

03000 MOULINS

Tél : 04 70 44 60 36

Fax : 04 70 44 69 67

E-Mail : bourdet-voinchet@wanadoo.fr

PUY-DE-DÔME

**MARINGUES**

**ÉGLISE NOTRE-DAME**

*Restauration de l'édifice*

---

La restauration de l'église Notre-Dame de MARINGUES a commencé en 1998 par la réfection des toitures de toute la partie occidentale, qui se trouvaient dans un état catastrophique.

Le dessin des toitures de la nef et des bas-côtés a retrouvé par la même occasion sa silhouette initiale.

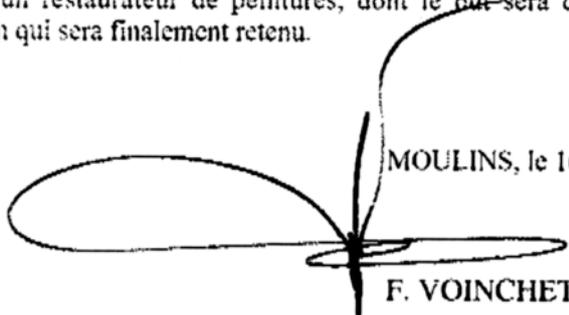
Les tuiles creuses qui ont été utilisées pour assurer l'imperméabilité ont été choisies en fonction de leur fabrication artisanale qui permettait un nuancement des couleurs comparable à celui des tuiles anciennes.

Actuellement, il est procédé à l'établissement du projet de restauration des façades extérieures et des vitraux, dont les travaux devraient commencer dans le courant de l'année 2004.

Par la suite, il sera envisagé de restaurer l'intérieur de l'église.

Compte tenu de la richesse exceptionnelle des décors superposés les uns sur les autres et aussi de leur mauvais état sanitaire, il a été convenu de programmer une étude spécifique confiée à un restaurateur de peintures, dont le but sera d'aider à définir le parti de restauration qui sera finalement retenu.

MOULINS, le 16 avril 2003



F. VOINCHET

# Les donateurs de sang de Maringues récompensés

**V**endredi 24 Janvier à 18 heures à la salle d'Honneur de la Mairie de Maringues, Bernard FAURE, Maire, a accueilli la cérémonie de remise des diplômes et insignes aux donateurs de sang bénévoles de Maringues et ses environs.

74 donateurs furent récompensés, parmi lesquels :

- 9 ont reçu la médaille d'or (50 dons minimum)
- 25 ont reçu la médaille d'argent avec étoile (25 dons minimum)
- 40 ont reçu la médaille d'argent (10 dons minimum)

Nombreux sont ceux qui ont pu répondre à cette invitation, à laquelle ont également participé : Yvonne FERRIER, Présidente de l'Association, le Docteur LAMY, Directeur de l'Etablissement Français de Sang, Messieurs Serge MAGNIN, Président de l'Association Départementale des Donneurs de Sang Bénévoles, Pierre SOULIER, responsable de secteur, ainsi que

les élus locaux : Maires des différentes communes et Conseiller Général.

Au cours de cette cérémonie, hommage et reconnaissance furent exprimés aux donateurs de sang bénévoles accomplissant un geste courageux, citoyens généreux et responsables qui ne comptent pas leur temps pour donner leur sang si précieux pour sauver des vies.

Pour sa part, le Docteur LAMY a souligné l'intérêt du bénévolat dans le don du sang et a lancé le défi dans les années à venir de répondre à une demande toujours grandissante, avec la nécessité d'une forte mobilisation pour amener de nouveaux donateurs tout en restant dans le cadre d'une sécurité bien maîtrisée.

L'Association regroupe les communes de Crevant-Laveine, Joze, Luzillat, Maringues et Saint-André-le-Coq.

## - NOËL -

des enfants des employés communaux : C'est un Père Noël rajeuni et dynamique qui a apporté jouets et friandises au cours du traditionnel goûter suivi du verre de l'amitié.



de nos aînés en ville et à la Maison de Retraite «l'Ombelle» : En ont bénéficié 164 personnes en ville et 136 à l'Ombelle.



## - MAISON SOCIALE -

Au début la Maison Sociale était essentiellement utilisée périodiquement par les associations caritatives : Restos du Cœur, Secours Populaire et pour l'hébergement de routards.

Tout en conservant ses premières fonctions, elle permet maintenant à plusieurs organismes sociaux de tenir leurs permanences : ANPE, AFIPA, GRETA, Médecine du Travail.

Depuis Mars 2003, après quelques aménagements de sécurité, la Maison Sociale accueille 3 jours par semaine le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) mis en place par la Communauté de Communes «Limagne Bords d'Allier».

Ainsi, avec un planning de plus en plus chargé, elle remplit pleinement son rôle ; a été installée une signalisation visible de la Grande Rue et de la Place Beaudet Lafarge.

### Les prochaines collectes auront lieu sur le secteur aux dates suivantes

- SAINT-ANDRE-LE-COQ :  
28 Octobre 2003
- LUZILLAT :  
les 26 Juin & 24 Décembre 2003
- MARINGUES :  
27 Août 2003
- CREVANT-LAVEINE :  
21 Octobre 2003
- JOZE :  
10 Novembre 2003

# Travaux d'assainissement

Lors du précédent bulletin, une présentation sommaire des travaux d'assainissement à réaliser dans le secteur du Dourmillon a été publiée. Cet important dossier suit son cours ; le maître d'œuvre, le cabinet GAUDRIOT, a élaboré l'avant projet détaillé qui a été validé par les élus.

Pour des raisons techniques et financières, il a été décidé de reporter les opérations intitulées Maison Blanche et Pont de Morge (le collecteur principal acheminant les effluents vers la station d'épuration doit faire l'objet d'études plus détaillées et en particulier d'un passage caméra).

Le programme des travaux 2003-2004 portera sur un montant de 296.000 € HT et concernera les lieux-dits suivant :

- Champ Raynaud • Croix du Fût • Dourmillon
- Viol du Moulin • Pont d'Andou

Le projet ainsi que les dossiers de consultation des entreprises pour ces différents chantiers seront établis sur une base en tuyaux PVC, avec une variante obligatoire en conduite fonte sur certains tronçons.

Cette opération consiste principalement à mettre en place des collecteurs d'eaux usées et différents ouvrages tels que poste de refoulement ou déversoir d'orage.

## Lieu-dit «Viol du Moulin»

Création d'un nouveau collecteur sur une longueur de 440 ml

## Lieux-dits «Croix du Fût - Dourmillon - Champ Raynaud»

Création d'un nouveau collecteur sur une longueur de 960 ml

Toutes les habitations seront raccordées gravi-

tairement à ce nouveau réseau PVC ø 200 qui ne collectera que les eaux usées et viabilisera l'ensemble des terrains situés dans cette zone.

## Lieu-dit « Pont d'Andou »

Compte tenu de la topographie et des côtes des canalisations existantes il est nécessaire d'effectuer un raccordement par relevage afin de rejeter les effluents dans le collecteur existant rue du Pont d'Andou acheminant les eaux usées de la rive gauche vers la station de traitement.

Pour cela, il conviendra :

- ✓ De boucher le réseau existant situé en partie basse, à proximité de l'Andou.
  - ✓ D'éliminer les eaux pluviales en surplus par l'intermédiaire d'un déversoir d'orage
  - ✓ De poser une conduite de relèvement ø90 sur 240 ml
  - ✓ De mettre en place une station de pompage.
- Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les dossiers sont en cours d'instruction.

La procédure d'appel d'offres ne sera lancée qu'après connaissance du résultat en matière d'aide au financement.

Compte tenu du nombre croissant de demandes, on peut raisonnablement penser que tous les projets ne pourront être accompagnés financièrement. Si tel était le cas pour notre commune, le programme de travaux devrait être revu ou différé, la collectivité ne pouvant assumer seule une telle charge sans compromettre d'autres actions dont l'intérêt est tout aussi évident.

# Fonctionnement de la Halle des sports

Il est demandé à chaque utilisateur de bien respecter les lieux afin qu'ils restent agréables, accueillants et fonctionnels. Durant la période des 6 derniers mois, la municipalité a engagé la somme de 4480 € uniquement pour l'entretien de notre Halle des Sports : le revêtement de sol a été réparé par soudure, la peinture des lignes des 4 terrains refaite, la réparation et modification d'un aérotherm, le remplacement des 10 blocs douches des vestiaires et l'achat d'un chariot pour le ménage.



# Voirie et Réseaux divers

**Travaux au Champ de Foire :** Afin de joindre l'utile à l'agréable, les services techniques ont procédé à l'aménagement de l'enclos face à la Place du Champ de Foire ; la chaussée existante a été confectionnée en sable rose, les trottoirs bétonnés et pour séparer la partie engazonnée de la partie chaussée, une bande de pierre de l'Allier est venue agrémenter cet espace. Les anciennes bornes du Foirail ont été conservées et les entrées sont délimitées par des piliers en pierre de volvic.



**Travaux Place de l'Eglise :** Toujours dans le même esprit de rendre nos places et placettes des plus accueillantes, la partie goudronnée de la place de l'Eglise est remplacée par du sable rose ; de plus, afin de délimiter toutes les parties de gazon, des bordures en béton ont été posées. Les agents des services techniques ont profité de l'occasion de ces travaux pour réaliser la récupération des eaux pluviales de la place.



**Agrandissement de la Place de la Charme :** Suite à l'acquisition d'un immeuble menaçant ruine, nous avons procédé à la démolition de la bâtisse afin d'élargir la place, ce qui permettra d'y construire un abri et de mettre diverses plantations.

**Goudronnages :** l'entreprise EUROVIA vient d'effectuer les travaux de goudronnage Rue Traversière, Rue de Montgacon et le long de la descente du plan d'eau (côté chemin de la Croix du Fût).



**Plantations :** Comme tous les ans, des arbres et arbustes sont plantés ; cette année, 26 arbustes d'essences différentes se retrouvent Place de l'Eglise, Rue Beudet Lafarge, Boulevard Bergounioux, au Groupe Scolaire A. France et au Pont de Morge..

Pour information, pour faire face aux intempéries hivernales, les agents techniques ont réparti quelques 25 Tonnes de sel de déneigement sur notre commune et hameaux.

Toujours dans la rubrique «Travaux divers», il vient d'être achevé Impasse du Stade un mini rond point en forme de jardinière afin que les automobilistes qui désirent se rendre sur le parking de la Halle des Sports le fassent à une vitesse réduite pour la sécurité de chacun et dans un sens de circulation imposé par le Code de la Route.

**Travaux extension et enfouissement de réseaux :** Rue de Montgacon, le réseau d'assainissement est étendu sur environ 60 mètres.

Pour une meilleure image de l'entrée en centre ville, l'entreprise CEGELEC a procédé au câblage en façade de l'électricité Rue du Baraban en remplacement des câbles nus.

De plus, les réseaux France Télécom ont été enfouis dans cette même rue par les services techniques.



**Travaux peinture :** Après plusieurs années d'utilisation, il était nécessaire de rafraîchir la salle d'Honneur de la Salle des Fêtes ainsi que le hall de l'entrée de la Mairie.

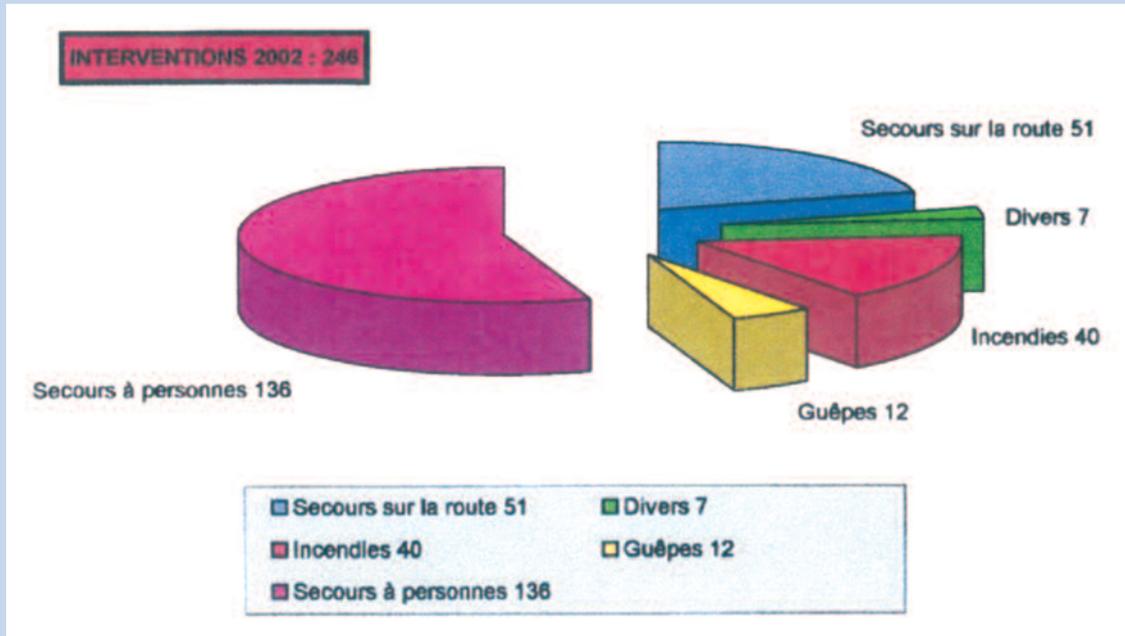
La signalisation au sol, réclamée par plusieurs des administrés, a été faite autour de la Fontaine du Chéry ; des places de stationnement ont été tracées, les passages piétons et bandes STOP sont en cours de réalisation.

# Les activités du centre de secours

Les sapeurs pompiers n'ont pas eu le temps de s'ennuyer en 2002. En effet, le nombre d'interventions est en augmentation et de nombreuses formations se sont déroulées au centre de secours.

Les années se suivent et se ressemblent car les appels sont en hausse en 2003 et plusieurs stages sont prévus au cours de l'année.

Un stage de base incendie et sauvetage a débuté le 25 avril. 12 sapeurs pompiers suivent cette formation initiale de 88 heures ; l'examen aura lieu à Maringues le 28 juin.



Le lieutenant Jean MASSIS quitte ses fonctions de chef de centre. Incorporé le 1er Janvier 1979 sous les ordres du lieutenant BASSOMPIERRE, il gravit les différents échelons jusqu'à être nommé sous-lieutenant chef de corps le 1er juin 1990. Le centre de secours a connu de grands changements dans les années 90 sous son impulsion. Durant cette période le nombre d'interventions s'est multiplié par 5 sans que l'effectif augmente.

Il est nommé lieutenant le 14 juillet 2000. Seulement trois pompiers encore en activité ont connu un autre chef, toute la génération de pompiers qui ont débuté sous ses ordres se rappellera longtemps de ses conseils et de ses "coups de gueule" lors de grosses interventions ; en effet l'homme discret qu'il est dans la vie de tous les jours se transforme lorsqu'il part au feu. Il est le 4<sup>ème</sup> MASSIS et le 3<sup>ème</sup> Jean MASSIS à être pompier à Maringues. L'adjudant Stéphane ALZAIX lui succède à la place de chef de centre.



## MOTS CROISÉS – SOLUTION N°37

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	M	A	R	T	H	E	X	L	M		O	L	I	M		
2	A	T	H	E	E	Y	P	O	H	O	M	E	U	T	E	
3	R	E	L	L	L	I	P	U	T	I	E	N	S			
4	C		S	O	I		O	I		S	A	L	V	E	S	
5	O	N	U		C	A	P	E		E	T	C	R	S		
6	T	A	S		O	H	E		P	I		O	S	S	U	
7	I	T			P	R	O		P	I	Q	U	E		E	S
8	Q	I			S	T	E	N	O		S	U	S	U	R	R
9	U	V	A	L	E		E		C	S	A		V	E		E
10	E	I	H	A	R	T		C	L	O	I	T	R	E	E	S
11		T	A	L	E			L	O	I	R		E	L		
12	R	E	M	O				T	A	I	R	E	S	L	I	P
13	A		E	M				A	P	T		S	A	E	P	I
14	I	O	R		A	M	P	E	R	E		C	A	S	S	E
15	M	U	L	I		E	T	E	S	I	E	N	O	T		
16	U	R	E	R		E	R		S	T	O		E	U		E



# Syndicat du Bois de L'Aumône

## La situation financière du SBA

En mars 2001, la Chambre Régionale des Comptes mettait le SBA sous tutelle financière et imposait un plan de résorption de la dette de 5.48 millions d'€ (36 millions de F). La grande partie de cette dette était liée à l'explosion des coûts du traitement et à l'échec industriel de Châteldon.

Ce plan prévoyait un retour à l'équilibre en 3 ans, à partir d'une augmentation de 18% en 2001, de 12 à 14% en 2002, et de 6 à 8% en 2003. Ces augmentations devaient nous permettre de réduire la dette de la façon suivante :

- fin 2001 : dette réduite à 3.81M€ (25 MF)

Que s'est-il passé depuis et quelle est la situation du SBA aujourd'hui ?

Fin 2001 la dette du SBA n'était plus que de 3.01M€ (19 MF) au lieu des 3.81 prévus.

Fin 2002, après une augmentation de 10% (inférieure de 2 à 4% au plan de redressement), le syndicat présente des comptes très légèrement positifs.

Ces chiffres montrent que la dette a été résorbée en 2 ans au lieu de 3 et ce en augmentant légèrement moins qu'il n'était prévu.

Ces résultats appréciables permettent au SBA de présenter un budget 2003 en équilibre avec une augmentation proche de l'inflation.

## Des investissements importants

Parallèlement à ces bons résultats financiers, il convient de noter une très sensible amélioration du service rendu (en particulier dans le secteur de la collecte des points propres) et la mise en place de la collecte sélective en porte à porte à St Bonnet près Riom.

D'autre part, ce budget 2003 s'accompagne d'un effort sans précédent en matière d'investissement :

- remplacement de 10 bennes de collecte et acquisition de 3 supplémentaires
- construction de nouvelles déchetteries (Maringues : 2<sup>ème</sup> semestre 2003) et mise aux normes de 2 anciennes
- mise en place et remplacement de la signalétique des bacs roulants (environ 50 000) et des colonnes de point propres (environ 2 000).

Un plan pluriannuel prévoit en outre de remplacer la totalité du parc des véhicules de collecte sur 4 ans ; le projet VALORDOM doit progressivement être mis en place.

Le syndicat va mieux ; il n'est toutefois nullement question de penser qu'il est totalement guéri.

La vigilance reste de mise et les efforts de rationalisation et de réorganisation entrepris doivent se poursuivre.

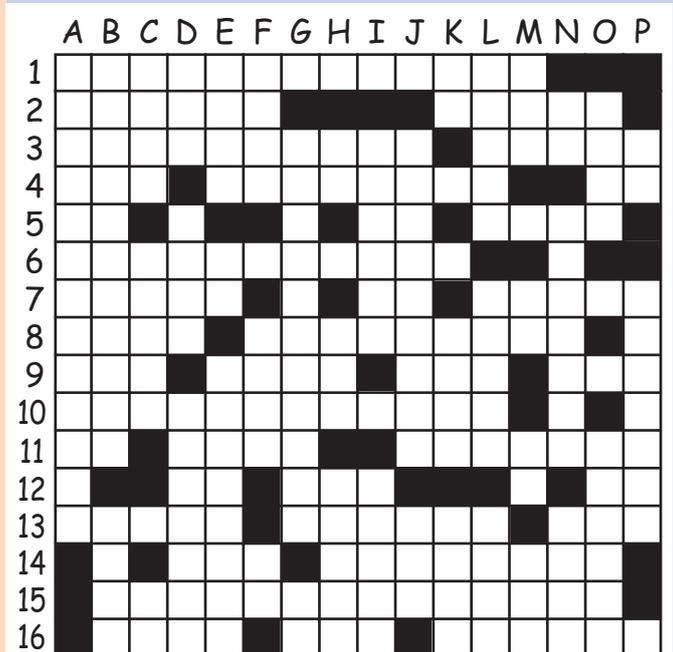
C'est l'objectif et la volonté de tous ceux qui le dirigent.

## MOTS CROISES - N° 38

### HORIZONTALEMENT

- 1 - SA MAISON DEVIENT MAISON DE LA CULTURE (3 mots)/
- 2 - ANÉMIE/SON A SEC L'ÉTÉ
- 3 - ABÉTIS/LEUR INTENTION A FAIT BEAUCOUP DE CHEMIN/
- 4 - FORTE TÊTE/NOUS EN SOMMES TOUS/ FAMILIER/
- 5 - REGISTRE/A L'ENVERS SAIT TOUT/C'EST UN SAINT/
- 6 - TROMPETTISTE ROMAIN/
- 7 - DOCTEUR DE LA LOI /GERANIUM/C'ÉTAIT UN JULES/

- 8 - ROI DES CAILLES/CHERCHENT A CAPTURER LE PRECEDENT/
- 9 - FORME D'AVOIR/C'EST BEAUCOUP/CANTON SUISSE/CARDINAL/
- 10 - MOUVEMENT D'IMPATIENCE/
- 11 - FIN DE VIE/DIFFUSE DES PRUNEAUX/ CORRESPONDANCE/
- 12 - FAIT UN TOUR/ GRECQUE/ IDEM AU N°5/
- 13 - DONNE DES BOUTONS/ FAIT SUBIR UN SUPPLICE/ C'EST UN BLEU/
- 14 - TIRE DE GLUCOSE/RENDUES INOXYDABLES/
- 15 - ILLUMINENT LE CIEL/
- 16 - PLACEE/ C'EST LA MER OUTRE MANCHE/ NOUS FAIT VIVRE/



### VERTICALEMENT

- A - POUR FAIRE DE L'ACIER/
- B - PLANTE AQUATIQUE/ LANCENT DES FLECHES/
- C - PARFOIS BLEU/ UN DE NOS ANCETRES/ DANS LA LOI/
- D - PARFOIS CONVOITEE/ SOMMET/ CONNUS DES COUTURIERES/
- E - PORTE A DES RESPONSABILITES/ PARESSEUX INVERSE/ AGRESSIVE/
- F - VA AVEC NOTA/ MIS EN BIÈRE/ CONJONCTION/
- G - HORS NORME/ PRECEDE LA MATIERE/
- H - SAIT TOUT/ A L'ENVERS C'EST UNE ECOLE/ C'EST DU FOOT/
- I - A L'ENVERS CONSEILLERE DE NUMAPOMPIIUS/ GRECQUE/
- J - A L'ENVERS OUTIL DE SERRURIER/ VA ALLER/
- K - SAINT DE LA MANCHE/ IRLANDAISE/ EQUIPE/
- L - GRAND CHARIOT/ MANGEABLES/ DIFFUSES/
- M - NOUVEAU/ FIN D'INFINITIF/ A CONDITION/ A L'ENVERS EDGAR/
- N - A RENDRE/ DUC DE RIVOLI/ ARROSE BOLOGNE/
- O - PAYS DE GEORGES BRASSENS/ A PRIS DU VOLU-ME/
- P - DANS LA CAFETIERE/ INVERSE DE CI-DESSUS

# Comment trier ? Où déposer ?

Particuliers	Entreprises	Collectivités	Tous
--------------	-------------	---------------	------



Type de déchets	NATURE DU DECHET	Syndicat du bois de l'Aumône			Autre filière de collecte
		Déchetterie	P.V.A.	Collecte P à P	
Ordures ménagères	Déchets industriels banals assimilés aux ordures ménagères			OUI	
	Déchets des artisans et commerçants assimilés aux ordures ménagères			OUI	
	Déchets ménagers			OUI	
	Déchets hospitaliers (déchets domestiques et non contaminés)			OUI	
Déchets ménagers recyclables	Déchets fermentescibles (relief de repas hors emballage)			OUI	
	Papiers (revues journaux) et cartons emballage non souillés	OUI	OUI	OUI sélective	
	Emballages plastiques, bouteilles (eau, soda), lessive ; shampoing	OUI	OUI	OUI sélective	
	Métal, boîtes de conserves non souillées, aluminium, boîte individuelle de boisson	OUI	OUI	OUI sélective	
Autres déchets ménagers	Verre, bouteille, pot (blanc et coloré), propre sans bouchon	OUI	OUI		
	Déchets verts	OUI			
	Objets encombrants	OUI	OUI (caisse OE)		
Déchets ménagers spéciaux	Gravats	OUI			
	Déchets inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs, acides et bases, bombes aérosols non vides, peintures, vernis, ampoules, colles, résines, produits phytosanitaires, traitement bois et métaux, diluants, détergents, détachants, solvants, graisses, huiles végétales, hydrocarbures, batteries				OUI
	Huiles de vidange	OUI	OUI		
	Déchets médicaux des ménages				OUI
Déchets des marchés alimentaires et forains	Déchets textiles des ménages			OUI	
	Déchets des marchés alimentaires et forains			OUI	
Déchets industriels	Déchets industriels NON assimilés aux ordures ménagères				OUI
	Déchets industriels spéciaux				OUI
	Déchets industriels de soins avec risques infectieux*				OUI
	Déchets contenant de l'amiante				OUI
	Equarissage				OUI
Autres	Médicaments et emballage				OUI

Pour toutes informations sur les filières non prises en compte par le SBA, vous pouvez téléphoner au N° vert : 0800 831 181

\* P.A.V : Point d'Apport Volontaire (points propres)